

CORREZE DEPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général CT/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du marché de fournitures courantes et services « Achat de véhicules pour la Commune de Tulle »

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Ville,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite faire l'acquisition de véhicules pour son parc automobile,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 13 janvier 2023 en vue du choix d'un concessionnaire et que la date limite de remise des offres a été fixée au 13 février 2022,
- Considérant que, après analyses des offres, FAURIE AUTO a été attributaire des lots n°1, n°2 et n°3,
- Considérant que le montant du marché s'élève au total à 59 443,36 € HT,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché de fournitures courantes et services « Achat de véhicules pour la commune de Tulle » attribué à :

- Lot N°1 « Véhicule léger essence motorisation 80 cv » : FAURIE AUTO - Cueille - Route de Brive - 19000 TULLE pour un montant de 15 233,76 € HT - Durée du marché : 5 mois
- Lot n°2 « Véhicule léger électrique » : FAURIE AUTO - Cueille - Route de Brive - 19000 TULLE pour un montant de 25 415,84 € HT - Durée du marché 5 mois
- Lot n°3 « Véhicule utilitaire fourgonnette essence motorisation 100cv » : FAURIE AUTO - Cueille - Route de Brive - 19000 TULLE pour un montant de 18 793,76 € HT - Durée du marché 5 mois

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville
Compte : 21828 - Code : INVST/PARCAU

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



le 31 mars 2023

Le Maire,

Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 16 MAI 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 16 MAI 2023

AD26 - 31032023